



Communiqué de presse

Dommmages corporels : MMA (membre du groupe Covéa) présentera l'efficacité du dispositif de réparation en nature

**Colloque national Comète France  
Accidentologie, dommage corporel et réparation les 29 & 30 novembre 2023 au Mans**

Le Mans, le 22 novembre 2023 – **MMA soutient le colloque national annuel de l'association Comète France, qui se tiendra sur le site du circuit des 24 Heures du Mans les 29 et 30 novembre. MMA interviendra<sup>1</sup> pour évoquer le dispositif de réparation en nature.**

Créée en 1992, Comète France est une association nationale dont la mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes hospitalisées. Avec un réseau d'une cinquantaine d'établissements de soins spécialisés, elle accompagne les patients dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé. Plus de 200 personnes (médecins, ergonomes, psychologues du travail, ergothérapeutes, assistants de services sociaux...) sont attendues à l'édition 2023 du colloque Comète France. MMA interviendra pour aborder le rôle central de la réparation en nature dans le processus d'indemnisation des victimes de sinistres corporels.

**Les enjeux de la réparation en nature du dommage corporel**

La réparation en nature vise à adapter les conditions de vie des victimes à leur nouvelle réalité. En complément de l'indemnisation pécuniaire, elle consiste à aider les personnes blessées à retrouver une situation aussi proche que possible de celle qui était la leur avant l'accident. C'est ainsi qu'elles vont bénéficier d'aides techniques (aménagement de logement et/ou de véhicule ...) et humaines (aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde d'enfants ...) les plus adaptées à leur situation, et ce dès la phase d'hospitalisation afin de favoriser le retour à l'autonomie.

**MMA/Covéa, une approche globale de la réparation du dommage corporel**

La Direction Indemnisation Corporels de Covea/MMA se donne pour mission d'aller au-delà de la conception strictement pécuniaire de l'indemnisation des préjudices. Cette politique corporelle volontariste se traduit par un accompagnement personnalisé de chaque victime, avec la mise à disposition de services et de prestations adaptés, en complément du versement d'indemnités. Chaque solution mise en œuvre tient compte de l'environnement de l'accidenté et de son projet de vie.

**Une équipe pluridisciplinaire dédiée à la prise en charge des blessés graves**

La réparation en nature concerne plus particulièrement les blessés graves, ceux qui ont une atteinte à leur intégrité physique et psychique (AIPP) supérieure ou égale à 10 %. Grâce à la mutualisation des moyens mis en place par le groupe Covéa, MMA déploie auprès des victimes, une équipe pluridisciplinaire : gestionnaires corporels spécialisés, inspecteurs corporels, médecins experts, avocats spécialisés, ergothérapeutes, architectes, assistantes sociales ... répartis sur tout le territoire. Au plus proche des victimes, assurées ou tiers, l'inspecteur a pour rôle de leur délivrer des conseils adéquats, de proposer des solutions d'accompagnement, ainsi qu'une indemnisation juste et personnalisée.

## **La robotique au service du processus de réparation**

Si les moyens mis en œuvre dans le processus de réparation en nature sont propres à chaque victime, la robotique peut s'avérer un outil particulièrement intéressant pour les personnes hospitalisées. Plusieurs expérimentations de téléprésence avec des victimes gravement blessées ont ainsi été mises en place par le groupe Covéa et ses trois marques. La téléprésence a pour objet de donner aux victimes l'impression d'être présentes dans un endroit autre que celui où elles se trouvent. Particulièrement adapté aux personnes hospitalisées pour une longue durée, ce dispositif permet de conserver des liens familiaux et sociaux malgré le handicap et la distance.

Pour en savoir plus sur l'accompagnement des victimes de dommages corporels, découvrez en vidéo les témoignages de quatre assurés : <https://www.youtube.com/watch?v=TESw1ekNg1g>

<sup>1</sup> *Table ronde n°1 - L'indemnisation des dommages corporels par les assurances – Covéa/MMA*

### À propos de MMA

Assureur multi-spécialiste, MMA s'adresse à la fois aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers. Spécialiste du marché des Pros, des Entreprises et de l'Affinitaire, MMA est le 2ème acteur sur ce marché. MMA assure plus de 3,1 millions de sociétaires et clients.

<https://www.mma.fr/>

### **Contacts Presse : Advocaciz**

Ambre Fourneau 06 44 39 89 25 – [ambre.fourneau@advocaciz.com](mailto:ambre.fourneau@advocaciz.com)

Shanez Richert 06 10 50 44 44 – [shanez.richert@advocaciz.com](mailto:shanez.richert@advocaciz.com)

MMA IARD – Société anonyme au capital de 537.052.368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 440 048 882 – Siège social : 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans  
CEDEX 9. IDU REP Eco circulaire : FR231780\_03XLOT